

## ARRETE n° 2026-64

**Objet : Liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3<sup>ème</sup> concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « musique », discipline « jazz (tous instruments) », session 2026.**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-513 du 29 mai 2008 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2009-1711 du 29 décembre 2009 modifiant divers décrets portant statut particulier de cadres d'emplois des catégories B et C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique et notamment son chapitre II,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2026,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2025-124 du 04 août 2025 portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuve, d'un concours interne et d'un 3<sup>ème</sup> concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « musique » pour les disciplines « jazz (tous instruments) », « chant » et « accompagnement musique » ainsi que dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-53 du 11 mars 2026 désignant les membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du 3<sup>ème</sup> concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « musique », discipline « jazz (tous instruments) », session 2026,

Considérant qu'il convient d'établir la liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3<sup>ème</sup> concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « musique », discipline « jazz (tous instruments) », session 2026,

## ARRETE

### Article 1 :

La liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3<sup>ème</sup> concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « musique », discipline « jazz (tous instruments) », session 2026, se compose comme suit :

### CONCOURS EXTERNE

NOM	PRENOM
ADDOU	Léa Inès
AFETTOUCHE	Hugo
AIT BOUNOU	Fiona
ANTONINI	Catherine
ASSIER	Christophe
BARRE	Philippe
BARREAU	Nicolas
BARRIELE	Jean-Thomas
BOTTARO	Marcel
BOUMENDIL	David
BOURHIS	Louis
BRANCHE	Julie
CAILLOU	Thomas Renaud
CARBONELLI	Stefano
CECCARELLI	Giovanni
CHORON	Franck

NOM	PRENOM
COMBE	Yoann
CORDIER	Jonas
D'ANGÉLY	Arnault
DENIS	Christelle
DERAM	Matthias
DESBOIS	Eric
DONNADIEU	Christophe
ESCLOUPIER	Erwan
FALIERE	Edouard
FELIX	David
FERNANDEZ	Carla
FETTMANN	David
GARREC	Ludovic
GAY	Olivier
GHOMARI	Quentin
HAY	Florentin
HURPÉ	Timothée
JOFFRAUD	Thomas
JUAN	Eric
JUVIGNY	Tom
KAMPASELE	Monika
KELLER	Benoît
LALLIER	Julien
LARCHER	Damiens
LARCHER	Laurent
LASSERRE	Mathieu
LAURENT	Léo
LE LEAP	Davide
LECONTE	Adrien
LEISER	Antoine
LIVOYE	Jérémy
LOPEZ-NUSSA	Leandro
LUSINIER	Michel
MAGNIN	Fabien
MENARD	Paul
METRAL	Rémi
MOERCANT	Marc-Antoine
MOREL	Théo
MULERTT	William
MYKHALIOUK	Anna
NOTARGIACOMO	Matthieu
PALMARIN	Gabriele
PARIS	Julien
PEREZ	Jean-Baptiste

NOM	PRENOM
POMMERAY	Valentin
POSTY	Vincent
PRÉBET-MÉTRA	Maxime
REGNAULD	Philémon
RENOU	Thibault Jacques
REPOND	Gilles Marcel
RIVIERE	Antoine
ROBINO	Laurent
ROSSO	Matthieu
ROUX	Hugo
ROY	Théo
SAUBOLE	Emile
SCHMID	Caroline
SEBA	Kevin
SERRIER	Grégory
STOCHL	Nicolas
SZMRZSIK	Thibault François André
TANDE	Jean-Baptiste
TURCO	Alexandre
VACHER	Clémentine
VAILLANT	Claire
ZOOGONÈS	Christophe

**Soit 82 candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « musique », discipline « jazz (tous instruments) », session 2026.**

### CONCOURS INTERNE

NOM	PRENOM
AIGNAN	Pascal
BOUMENDIL	David
BRUGER	Jeremy
CONTRERAS	Javier
CRETEL	Pierre
D'ANGÉLY	Arnault
DE BASSOFF	Nicolas
DE VRIES	Nathanael
ESCOMS	Stéphane
GAUDIN	Clémence Pauline Marie-Yvonne
GREBIL	David
HELOU-LIZÉE	Mariette
JASLIER	Maxime

NOM	PRENOM
JOFFRAUD	Thomas
JOULIE	Sébastien
LAPORTE	Pierre-Florentin
LE GOAS	Olivier
LECHANTRE	Arnaud
MAIRE	Sébastien
MANDEL	Jeremie Yan Thomas Quentin
NOTTEBAERE	Jean-Pierre
PEREZ	Jean-Baptiste
POMMERAY	Valentin
PORCHEDDU	Patrice
REPOND	Gilles Marcel
ROQUES	Jean-François
SABATIER	Olivier
SALGUERO-CATHALA LOÏS	Loïs
STRAZZIERI	Vincent
TANDE	Jean-Baptiste
TISSINIER	Rodolphe

Soit 31 candidats admis à concourir au concours interne sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « musique », discipline « jazz (tous instruments) », session 2026.

### TROISIEME CONCOURS

NOM	PRENOM
DESRUES	Tristan
GERVAIS	Kevin
MULERTT	William
PEREZ	Jean-Baptiste
STEFFAN	Benjamin

Soit 5 candidats admis à concourir au troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « musique », discipline « jazz (tous instruments) », session 2026.

\*\*\*\*\*

Soit 118 candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « musique », discipline « jazz (tous instruments) », session 2026.

## Article 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ([www.cdg73.fr](http://www.cdg73.fr)).

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à PORTE-DE-SAVOIE, le 27 mars 2026

Le Président,



The stamp is circular with the text "FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE" around the top edge and "CENTRE de GESTION de la SAVOIE" in the center. A small star is at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ([www.cdg73.fr](http://www.cdg73.fr)), le : 31 mars 2026